



Module 4 : 620 000 €

Améliorer les performances énergétiques des collectivités publiques et des logements sociaux

-soutien aux travaux d'isolation des bâtiments publics des collectivités (écoles en priorité) et des logements sociaux

-promotion des énergies renouvelables sur le territoire.

Maîtriser l'énergie dans les exploitations agricoles

-réalisation de diagnostics PLANETE, en renforçant l'efficacité énergétique des exploitations.

Stimuler le marché des véhicules électriques.

Enfin, à terme, il s'agit d'élaborer un **Plan climat.**

Module 5 : 80 000 €

Préserver et mettre en valeur la qualité des paysages

en finançant des chartes et des études paysagères et en favorisant la plantation de haies, les alignements d'arbres et les aménagements d'insertions paysagères.

Module 6 : 280 000 €

Favoriser la mobilité et optimiser les déplacements

-création de circulations douces
-financement d'équipements favorisant l'inter-modalité.

Améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

-réalisation de diagnostics accessibilité et PAVE (Plan de Mise en Accessibilité Voirie et Espaces publics)
-réalisation de travaux d'accessibilité des mairies.

Module 7 : 257 000 €

Connaître, sensibiliser et préserver la biodiversité et les milieux naturels

-réalisation d'une étude stratégique à l'échelle du territoire en faveur de ce thème

-aménagement d'espaces de sensibilisation

-amélioration de la gestion des espaces verts.

Affirmer la biodiversité en agriculture

-réalisation de diagnostics biodiversité

-financement d'équipements et

d'aménagements favorisant le développement de pratiques respectueuses de l'environnement.

Module 8 : 232 000 €

Améliorer et développer l'offre touristique et de loisirs

-réalisation d'une étude stratégique pour le développement d'une clientèle de courts séjours

-création, réhabilitation, aménagement etc, des lieux d'animation touristiques et de loisirs

-mise en place de parcours ou de circuits de valorisation touristique

-travail sur les hébergements touris-

tiques (gîtes de groupes et aires de service pour les camping-cars).

Module 9 : 580 000 €

Élargir l'accès à la culture sur le territoire

en développant les espaces culturels et les équipements liés à l'enseignement artistique et à la lecture.

Module 11 : 620 000 €

Développer les activités sportives et de loisirs

-aides aux équipements structurants, aux aires de jeux multisports et aux espaces de loisirs actifs.

Module 12 : 150 000 €

Pérenniser l'activité agricole du territoire en soutenant les micro-filières locales et l'élevage.

Diversifier et développer des circuits courts et l'agriculture biologique.

Agenda 21 : 41 000 €

Après l'expertise « **Développement Durable** » réalisée par le Cabinet

Ernst & Young, le Pays va élaborer un **Agenda 21.**

Enveloppe fongible : 108 900 €

Il s'agit d'une dotation mobilisable sur l'ensemble des actions du programme.

Directeur de la publication: La Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Contact: David VOYER. Conception, réalisation et crédits photos: Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Juin 2011

Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
16 avenue de la République - 45300 PITHIVIERS
Tél.: 02 38 30 64 02 - Fax: 02 38 30 72 87
www.pays-du-pithiverais.fr

Cette « Lettre d'information » est aussi et surtout la vôtre. Nous sommes à votre écoute pour diffuser vos actualités.

La lettre d'information
Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais



lettre n°4
juin 2011

Lettre spéciale 3ème Contrat régional de Pays 2010 - 2015
Edito

C'est le mardi 10 mai 2011 qu'a été signé officiellement à la Neuville s/Essonne, le troisième Contrat entre la Région Centre et le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Le second contrat régional de Pays étant terminé depuis février 2008, cet évènement était très attendu localement. Il vient concrétiser d'une part, les décisions prises par la Région Centre en matière de financements significatifs dans les différents domaines du développement du territoire, et d'autre part les engagements des différents porteurs de projets – communes, communautés de communes, associations, agriculteurs ou autres privés. L'objectif commun à la Région et au Pays est de poursuivre, grâce à cet outil, un aménagement harmonieux de l'espace spécifique qui est celui du Nord-Loiret. Les programmes figurant dans ce contrat viennent tout naturellement compléter ceux qui avaient été mis en œuvre dans les deux contrats précédents. Des opérations relatives à la formation, au développement et à l'innovation économique, aux services à la population, à l'habitat et la rénovation urbaine, à la performance énergétique, à la mobilité, à la qualité des paysages, la biodiversité et l'eau, l'Agenda 21, l'agriculture, l'économie touristique, les activités sportives et de loisirs et enfin le développement de l'accès à la culture constituent cet ambitieux dossier. Autant d'actions qui doivent contribuer à une politique d'accueil adaptée à notre territoire en évolution et tout cela, dans une démarche de développement durable où l'humain a toute sa place.

La Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

Sommaire

- Page 1 -Edito de la Présidente
- Page 2 -Le Contrat est signé! -Les dispositions communes du contrat
- Page 3 -Les modules
- Page 4 -Les modules (suite)



Signature au Théâtre des Minuits à La Neuville/Essonne le 10 mai 2011

Mme CANETTE, V. Pdte de la Région Centre
Mme BEVIERE, Pdte du Pays

Démarrage du programme avec effet rétroactif au 1er juillet 2010

Le Contrat est signé !

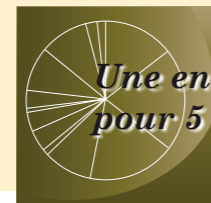
enveloppe fongible
108 900 € (1,73%)

2ème bloc de priorités
régionales 1 582 000 € (25,07%)

1er bloc de priorités régionales
4 619 100 € (73,20%)

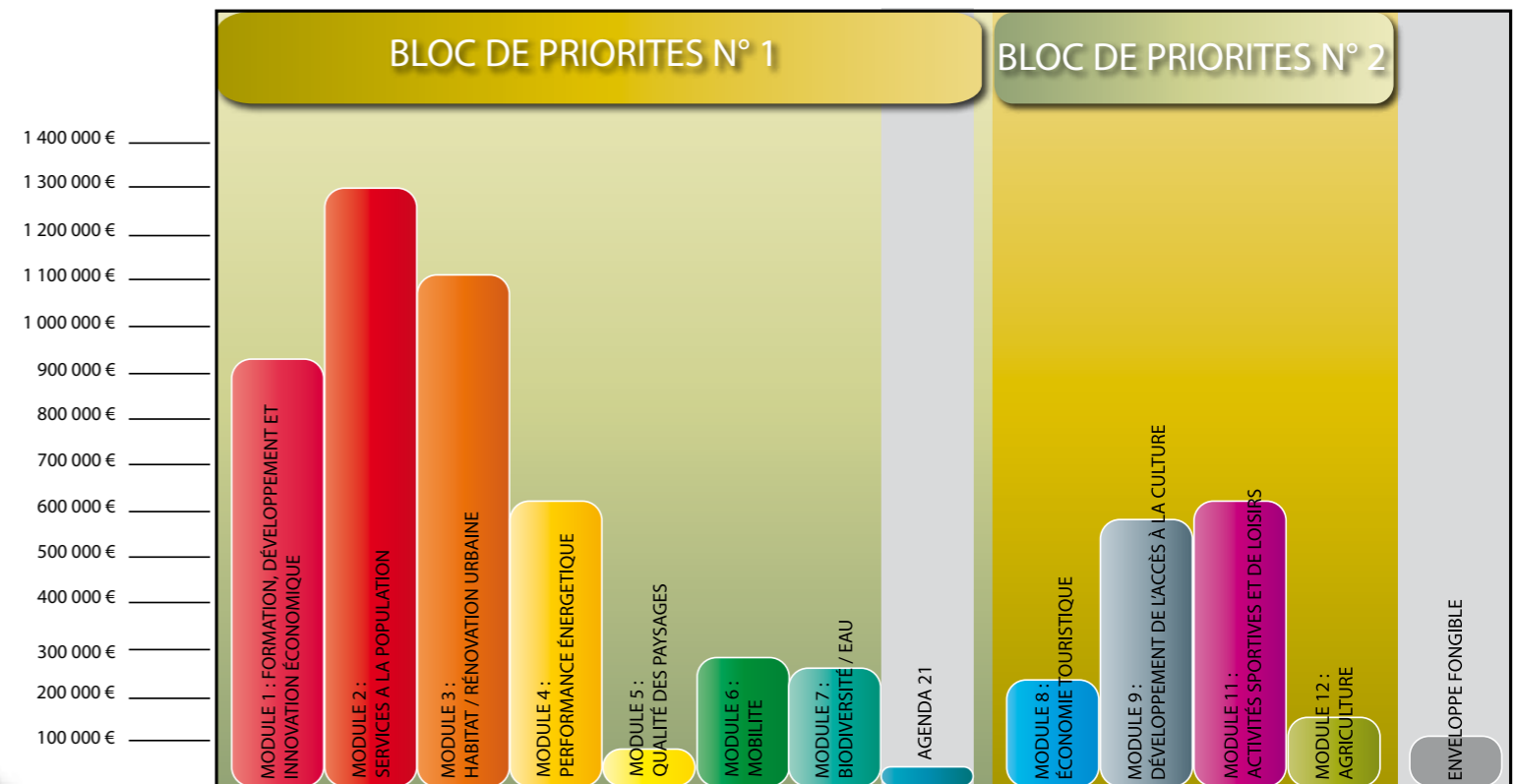
Nous avons pu signer le Contrat avec la Région Centre le 10 mai 2011. Ce contrat, dit de 3ème génération, se répartit en deux blocs de priorités et une enveloppe fongible (une dotation mobilisable sur l'ensemble des actions). Le bloc de priorités n° 1 comprend les modules 1 à 7 ainsi que l'Agenda 21, le bloc n°2, les modules 8 à 12.

Nous détaillons l'ensemble des actions dans cette lettre d'information.



Une enveloppe de 6 310 000 €
pour 5 ans répartie en 12 modules

Dossier spécial : le contrat régional 3ème génération



Les dispositions communes du contrat

Même si le contrat a été signé le 10 mai 2011, son démarrage est effectif à compter de juillet 2010.

Subvention régionale minimum : 20 000 €. Celle-ci peut être ramenée à 2 000 € dans les cas suivants :

- projets avec M.O. privée ou associative
- projets en M.O. publique s'ils relèvent des modules du 1er bloc de priorités et concernant des investissements immatériels ou des actions expérimentales exemplaires
- projets communaux portés par des communes de moins de 300 h.

Subvention régionale maximum : 10 000 € pour une structure individuelle privée ou une association adossée à une unité économique. Celle-ci peut être portée à :

- 30 000 € dans le cadre de micro-filières organisées
- 50 000 € pour des projets culturels ou touristiques dont le rayonnement est avéré.

Le cumul d'aides publiques doit être conforme à la réglementation en vigueur (nationale et/ou européenne).

Si le projet comprend le changement de système de chauffage, le M.O. devra produire une étude énergie-bois.

A compter du 1er juillet 2011
Pour les projets de réhabilitation de bâtiment, l'aide régionale est conditionnée à l'atteinte de la classe énergétique D après travaux (DPE - Diagnostic Performance Énergétique - prévisionnel à joindre)

Pour les projets de construction de bâtiments (permis déposé avant le 30/06/2011), l'aide régionale est conditionnée à un niveau de performance énergétique correspondant au label BBC (Bât. Basse Consommation).

Chaque fiche action du programme comporte également des modalités particulières telles que les investissements éligibles, les MO bénéficiaires, le taux de subvention ou encore les modalités de financement des opérations.

Si vous avez un projet, n'hésitez pas à consulter le Syndicat du Pays pour savoir si l'opération est éligible et sous quelle(s) condition(s) elle peut bénéficier d'un financement régional dans le cadre du contrat. Votre contact : Liliane DESPONT, agent de développement au 02 38 30 64 02 ou territoire.pbgp@orange-business.fr

LES BÉNÉFICIAIRES

communes, communautés de communes, agriculteurs, groupements, associations, personnes privées

Les modules

Module 1 : 928 000 €

Promouvoir l'activité économique

-requalification, création, extension et aménagement des ZA de qualité et création d'un "environnement" favorable au développement économique. C'est dans ce module que s'insère la 2ème tranche de l'ORAC (O.C.M.). Une seconde action vise à **soutenir les projets liés à l'insertion**.

Module 2 : 1 300 000 €

Développer les services à la population

-création de structures d'accueil pour la petite enfance et l'enfance
-mieux accompagner les personnes âgées
-création, notamment, de maisons de santé pluridisciplinaires.
Aider et maintenir le dernier commerce
-création de Points multiservices (les projets seront examinés au cas par cas).

Module 3 : 1 112 500 €

Organiser le territoire (habitat, diversité, qualité)

-mise en œuvre du SCoT
-réalisation de Plans Locaux de l'Habitat
-développement de formules de logements spécifiques
-aide à la réalisation d'aires d'accueil pour les gens du voyage.

Une seconde action concerne plus spécifiquement l'**opération de restructuration urbaine de Pithiviers**.

